Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260706-0606072026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 29/06/2026
Date d'affichage : 09/07/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 29
Présents : 18
Votants : 27

Séance ***du 06 juillet 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **six juillet** à vingt **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . M. GILLOT . Mme GLEMAU . M. JORE . Mmes GUSTAVE . PELOIS . M. GUYOMARCH . Mme ESTIVAL .. M. LATOUCHE . Mme GAUTHIER . M. JEANMOUGIN . Mme GERARD . Ms GAULIN-CRESPEL . PERRINE . ROSSE . Mme SAHEL-MILLIOZ.. Mme QUILLIVIC.

Absents excusés : Mme GACHOT
Mme JAAFAR

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme BUSIGNIES à Mme PELOIS
M. MORANGE à M. LATOUCHE
Mme BARILLOT à Mme GUSTAVE
Mme DUCOUDRÉ à M. GAULIN-CRESPEL
M. SOUFFLET à M. GILLOT
M. CHARTIE à M. JORE
M. D'HERVÉ à Mme LOUAPRE
M.CAPLAN à M.MOSSET
M.ICAZE à Mme SAHEL-MILLIOZ

M. LATOUCHE a été nommé secrétaire.

****

N° 06

OBJET : Tarification des services extrascolaires, périscolaires et du restaurant scolaire – Année 2026 - 2027

Mme la Maire informe que comme chaque année il convient de fixer les tarifs communaux. Depuis 2024, une nouvelle grille a été déterminée ainsi qu'un nouveau rythme de révision se calant sur l'année scolaire et non plus l'année civile.

Pour l'essentiel, les commissions proposent :

- D'appliquer une hausse des tarifs péri et extrascolaire, stages sportifs, repas crèche Chamboul'Tout, de 2,20 % en lien avec l'inflation,
- D'appliquer une hausse spécifique des tarifs *activ'bus* et *navette bus* de 10 %

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260706-0606072026-DE

A l'unanimité le Conseil Municipal décide :
- de fixer les tarifs municipaux pour l'année scolaire 2026-2027 (1er septembre 2026 – 31 août 2027) tels que présentés en annexe.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*




Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 09/07/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*


